

# La Société littéraire de Lausanne

Damiano Bardelli

Fondée en 1772 sous le patronage de Georges Deyverdun (1734-1789), la Société littéraire est emblématique de la culture cosmopolite des élites lausannoises de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au cours de ses cinq années d'activité – entrecoupées d'une pause de six ans (1772-1773, 1780-1783) –, elle a accueilli aussi bien des Vaudois que des étrangers séjournant dans la ville. Véritable laboratoire d'une culture paneuropéenne des Lumières, elle est en phase avec les pratiques de sociabilité savante alors répandues sur l'ensemble du continent<sup>1</sup>.

Il n'est pas étonnant que l'initiative de la fondation de la Société littéraire revienne à Georges Deyverdun, l'un des plus proches amis de Gibbon. Les multiples voyages effectués loin de sa ville natale ont en effet contribué à nourrir le cosmopolitisme de cet homme de lettres lausannois. Une fois libéré de son engagement auprès de Sir Richard Worsley au printemps 1772, il met sur pied la société avec l'appui du précepteur français d'origine vaudoise Jean Nicolas Pache (1746-1823) – de passage dans la ville avec son protégé, un des fils du duc de Castries – et du théologien lausannois Gabriel Mingard (1729-1786), ancien pasteur de l'Église wallonne de Breda et l'un des principaux collaborateurs de l'*Encyclopédie* d'Yverdon<sup>2</sup>.

Composée d'une quinzaine de personnes à ses débuts, la Société littéraire aura compté au total plus de quarante membres<sup>3</sup>. Lors de ses deux périodes d'activité, elle réunit un groupe social plutôt homogène et fortement international. Recrutés parmi les couches supérieures de la société locale, les membres vaudois sont issus de la noblesse et, dans une moindre mesure, de la bourgeoisie. Ils sont principalement rentiers, officiers, magistrats et pasteurs, mais certains d'entre eux exercent des professions libérales (médecins, avocats, commerçants). Nombreux sont ceux qui, tôt ou tard dans leur vie, ont fait l'expérience d'un séjour prolongé à l'étranger, que ce soit dans le cadre du service étranger, d'un engagement comme gouverneur ou d'une vocation pastorale. Quant aux autres membres – principalement de nobles étrangers et les gouverneurs qui les accompagnent –, ils constituent presque la moitié des signataires et proviennent de régions aussi variées que la France, la Grande-Bretagne, les Provinces-Unies, la Pologne, la Saxe, la

Prusse et la Russie, sans oublier un solitaire représentant de la République de Genève. Certains d'entre eux sont très assidus, à l'image de l'historien John Gillies (1747-1836) qui, quelques années plus tard, succédera à William Robertson au titre d'historien royal d'Écosse. À ces membres réguliers, il faut encore ajouter les Vaudois et les étrangers qui participent aux séances de la société sur invitation, en qualité d'auditeurs. Le plus souvent, les informations contenues dans les documents de la société ne suffisent pas à les identifier. Certains d'entre eux sont toutefois des figures connues dans la région, à l'image du comte russe Grégoire de Razoumowsky (1759-1837), du médecin veveysan Louis Levade (1748-1849) et du mari de la romancière Isabelle de Charrière, Charles-Emmanuel de Charrière (1735-1808).

Comme le montre le règlement de la société [fig. 1], les idéaux qui guident son activité reflètent l'esprit des Lumières. Les membres, qui doivent être « des personnes d'une bonne réputation morale » et souhaiter « sincèrement » la perfection et le bonheur de « tous les humains, quelles que soient leurs professions, leurs opinions spéculatives, leurs croyances, leur religion », se donnent pour but de s'occuper de la « recherche du vrai dans tout ce qui est du ressort de la philosophie spéculative et morale, des belles lettres et des beaux-arts ». Dans leurs discussions, ils ne doivent recourir qu'à « des raisons », en mettant de côté « toute passion, toute prévention, tout esprit de parti et toute aigreur » et en exprimant toujours leurs objections « avec politesse ». Toute opinion respectant ces conditions est la bienvenue, d'autant plus que la société « admet indifféremment les hommes de tout Peuple, de toute croyance, et tout culte »<sup>4</sup>.

Lors des assemblées, qui se tiennent à un rythme hebdomadaire, les membres discutent de sujets définis préalablement, aidés parfois par des mémoires rédigés à l'avance. Les thèmes traités sont relatifs aux sciences humaines, la Société littéraire laissant explicitement de côté tout ce qui relève des sciences naturelles, de la technique et de la théologie. Ainsi, les membres débattent principalement de questions de portée universelle qui circulent à l'échelle européenne, en y apportant des réponses originales à l'aide d'arguments développés par les auteurs les plus influents du continent, en particulier Rousseau et Montesquieu.

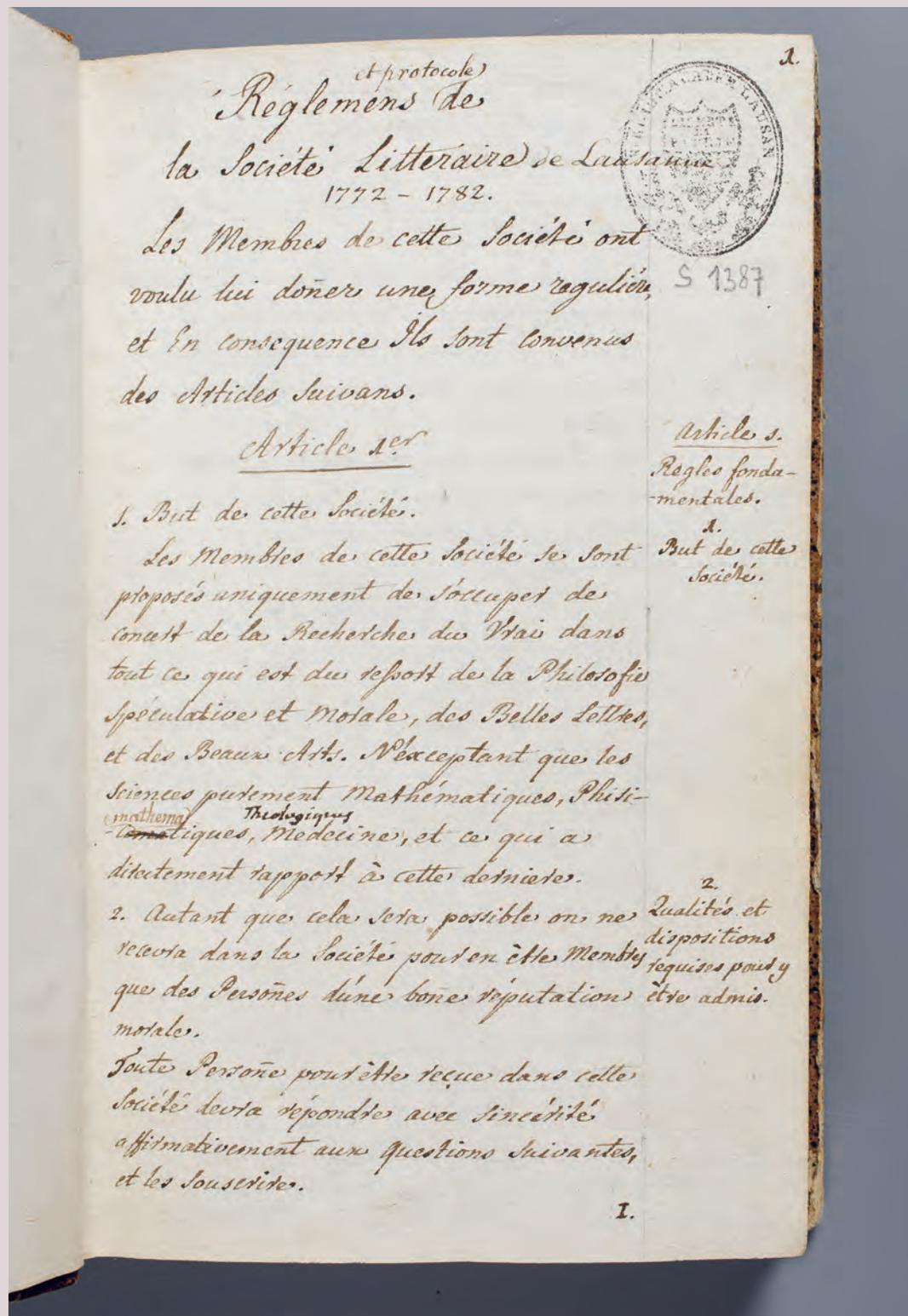


Fig. 1. « Règlements et protocole de la Société Littéraire de Lausanne 1772-1782 ». BCUL, cote S 1387.

Presque les deux tiers des sujets abordés concernent la philosophie morale et l'étude de la société civile, mais la littérature, l'éducation, l'économie politique, l'histoire et la religion y tiennent aussi une part importante. Plus rarement, les membres de la société s'intéressent à des questions spécifiquement vaudoises – comme la possibilité de développer le commerce

et la manufacture à Lausanne, la manière d'endiguer l'émigration des paysans ou les moyens de lutter contre l'infanticide [fig. 2] – et s'occupent de projets d'utilité publique, en créant par exemple la première bibliothèque publique de Lausanne en 1781.

Ignorée au moment de la création de la société, la possibilité d'intégrer des femmes est posée par

Deyverdun lors d'une des premières réunions<sup>5</sup>. En s'appuyant sur des cas concrets de contributions féminines aux sciences et aux beaux-arts, il plaide pour une ouverture aux femmes au sein non seulement de la Société littéraire, mais de toutes les sociétés savantes en général. La discussion qui s'ensuit témoigne aussi bien de la considération que les membres avaient pour leurs compatriotes vaudoises, que du poids des convenances imposées par la société d'Ancien Régime sur les élites intellectuelles de l'époque. S'ils reconnaissent qu'aucun argument naturel ne permet de justifier leur exclusion et que leurs contributions aux belles-lettres et aux beaux-arts vont au-delà de ce que les hommes peuvent offrir, les sociétaires jugent néanmoins qu'une présence féminine serait incompatible avec la nature et les buts de la société parce qu'elle empêcherait les hommes de poursuivre leur « recherche du vrai » en les poussant, par leur seule présence, à dire des choses polies, conçues d'abord pour plaire aux femmes. En s'appuyant sur cet argument peu convaincant, les membres votent pour leur exclusion, mais reconnaissent qu'il leur « serait avantageux si quelques Dames, comme nous en avons dans cette ville, voulaient bien s'intéresser à nos travaux, prendre connaissance des questions que nous aurions traitées, nous permettre quelque fois de leur en rendre compte, et nous donner leur avis sur ce qui leur aurait été communiqué »<sup>6</sup>. Ce vœu sera respecté puisqu'il arrive que des membres discutent de leurs mémoires dans le cadre d'assemblées féminines – par exemple au printemps 1772, lorsque seront présentes Angélique de Charrière de Bavois,

Louise Polier de Corcelles et Catherine de Charrière de Sévery, comme en témoigne le journal de cette dernière<sup>7</sup>.

Cosmopolite et éclairée, la Société littéraire incarne l'idéal de sociabilité évoqué par Deyverdun dans la lettre qu'il adresse à Gibbon en juin 1783 pour le convaincre de le rejoindre à Lausanne<sup>8</sup>. On peut supposer que le Lausannois aurait été enthousiaste à l'idée de le coopter dans une société dont il était le principal promoteur, et que les autres membres – plusieurs sont d'anciennes connaissances de Gibbon, comme le juge Victor de Saussure (1737-1811), l'ancien pasteur de l'Église suisse de Londres Antoine Bugnion (1733-1791) ou encore John Gillies – auraient été honorés de l'accueillir. L'arrivée de l'historien à Lausanne a toutefois coïncidé avec le déclin et la fin de la société, raison pour laquelle il n'y a sans doute jamais adhéré<sup>9</sup>.

1 Sur la Société littéraire, voir notre thèse, *Le Dialogue des Lumières. Cosmopolitisme et débats de réforme dans la Société littéraire de Lausanne, 1772-1783*, soutenue en 2021 à l'Université de Lausanne.

2 Procès-verbaux de la Société littéraire de Lausanne, p. 1, cote BCUL, CO II/35/2.

3 Aux 44 membres signataires du règlement, il faut ajouter le bourgmestre Antoine Polier de Saint-Germain (1705-1797), reçu membre en décembre 1783 sans passer par l'habituelle procédure de cooptation. Deyverdun tient à spécifier qu'un tel cas était exceptionnel et ne devait pas se répéter (Procès-verbaux de la Société littéraire

de Lausanne, 30 novembre 1783, cote BCUL, CO II/35/2).

4 Règlement de la Société littéraire de Lausanne, p. 1-12, cote BCUL, S 1387.

5 Mémoires lus dans la Société littéraire, p. 1-8, cote BCUL, IS 1989 VII/4.

6 Procès-verbaux de la Société littéraire de Lausanne, 25 mars 1772, cote BCUL, CO II/35/2.

7 Journal de Catherine de Sévery, 10 avril 1772, 13 mai 1772, cote ACV, P Charrière de Sévery, Ci 11.

8 Lettre de Georges Deyverdun à Edward Gibbon, de Strasbourg, 10 juin 1783, in *The Miscellaneous Works of Edward Gibbon*, vol. 2, p. 280-289. Voir aussi notre contribution sur les sociétés lausannoises dans ce volume.

9 La société vit en 1783 une période de crise ; ses secrétaires, qui se succèdent à un rythme effréné, ne se soucient plus de mettre à jour régulièrement les procès-verbaux des assemblées et les autres documents administratifs de la société. Il est donc possible que Gibbon ait participé en tant que simple auditeur « étranger » à quelques-unes des dernières séances de la Société littéraire, sans que son nom ait été inscrit dans les documents officiels.

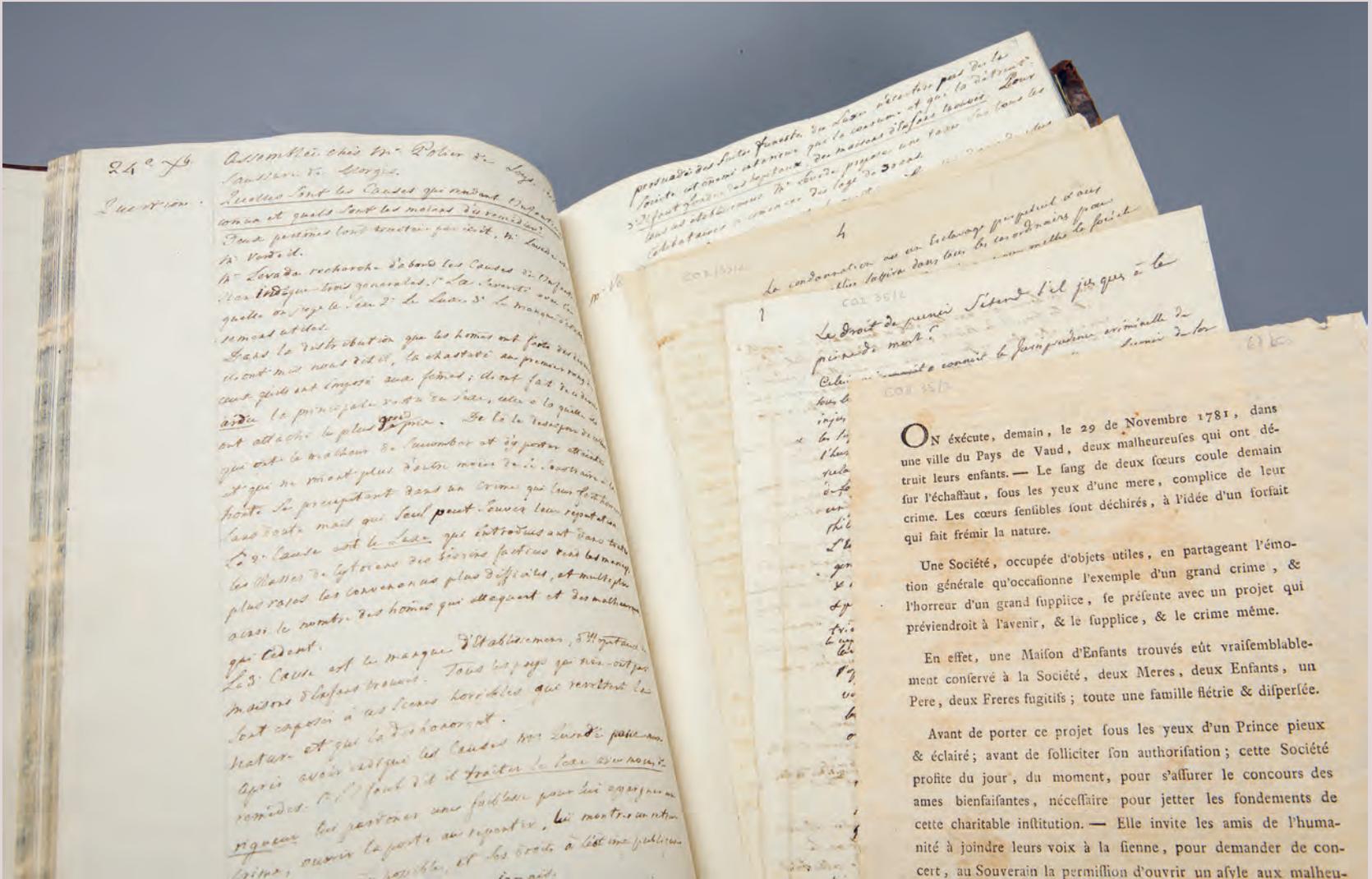


Fig. 2. « Journal littéraire » de la Société littéraire de Lausanne, 1772-1783. BCUL, cote CO II/35/2. Ces procès-verbaux de la Société étaient considérés comme perdus jusqu'à leur redécouverte en 2012 par Béatrice Lovis parmi les archives de la famille Constant.

Le 24 décembre 1780, l'assemblée débat des « causes qui rendent l'infanticide commun et [d]es moïens d'y remédier ». Une année plus tard, alors que deux femmes accusées d'infanticide viennent d'être exécutées à Vevey, la question est remise à l'ordre du jour pour discuter de la création d'un « établissement d'une maison d'enfants trouvés ». Exceptionnellement, la société fera imprimer un feuillet afin de sensibiliser la population à ce problème de société.